

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANNE**

**SEANCE DU 10 juillet 2025**

**C O M P T E - R E N D U**

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la  
délibération : 6

Date de la convocation :

**02/07/2025**

Date d'affichage : **16/07/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire

Présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Xavier GROSJEAN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Gilbert LEFFOND, M. Joël MONGIN.

Absents excusés : Mme Virginie PERRON donne pouvoir à M. Joël MONGIN

Absents non excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO

Secrétaire de séance : M. Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- \* Désignation du secrétaire de séance ;
- \* Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal ;
- \* Réponse aux requêtes formulées par deux agriculteurs au sujet de la protection du captage d'eau ;
- \* Questions diverses.

**Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 19/06/2025**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité à l'unanimité et sans observation.

**Objet de la délibération – Réponse aux requêtes de messieurs LHUILLIER Benjamin et MICHAUD Matthieu**

La mairie a réceptionné de la part du Tribunal Administratif deux requêtes contestant l'arrêté préfectoral n°70-2024-12-20-00007 relatif à la déclaration d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines à partir du puits de captage de la commune VANNE ainsi que l'instauration d'un périmètre de protection autour de ce captage.

L'assurance de la commune, SMACL Assurances, prendra en charge les frais de représentation de l'avocat qui sera choisi par la commune, à hauteur de 3000€ maximum. Monsieur le Maire propose de solliciter Maître Suissa du cabinet DSC Avocats qui est déjà intervenue dans un dossier similaire en 2019-2020.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

**Objet de la délibération – Adhésion à la convention de prévention et de maintien dans l'emploi du CDG70 pour le personnel communal**

L'adhésion à un service de prévention est obligatoire pour tout employeur. Le Centre de Gestion de la Haute-Saône (CDG70) propose que la commune souscrive à leur convention.

Les membres du conseil municipal, réunis en séance, adoptent à l'unanimité cette proposition et mandatent monsieur le Maire pour signer la convention.

**Objet de la délibération – Projet de mise en valeur du container de tri du verre**

Madame Syrielle Willers, de l'entreprise Syrielle Art's a proposé un visuel pour habiller le container de tri du verre situé sur la route de Fédry. La fresque s'inscrit dans la continuité de la mise en valeur du mobilier communal et aura la même charte graphique.

Les membres du conseil municipal valident le projet et acceptent le devis de Syrielle Art's pour un montant maximal de 976,58€

**Séance levée à 20h45**

Le Maire, Joël MONGIN